



1109860501

DATE DEPOT :	2011-10-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R098966
N° GESTION :	1999B07494
N° SIREN :	422908798
DENOMINATION :	SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A
ADRESSE :	33 ave Georges Mandel 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/07/25
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT – SHPA
Société par actions simplifiée au capital de 1 043 808 €
Siège social : 33 avenue Georges Mandel – 75116 PARIS
422 908 798 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE DU 25 JUILLET 2011**



PE 25/07/11 JTS
06 —

L'an deux mille onze,

Le vingt cinq juillet à dix sept heures,

Les associés de la société par actions simplifiée **SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT – SHPA**, au capital de 1 043 808 €, divisé en 65 238 actions de 16 € chacune, se sont réunis, en Assemblée, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant dans la salle des délibérations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alnoor JIWA, Président.

Monsieur Zulficarali JIWA est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus du quart des 65 238 actions composant le capital social, et que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Cabinet AUDIT PLUS, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- 1°) Une copie de la lettre de convocation,
- 2°) La feuille de présence à l'assemblée, revêtue de la signature des membres du Bureau,
- 3°) Le rapport du Président.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'article 15 des statuts « Conseil de surveillance »,
- Pouvoirs pour formalités.

Puis, le Président donne lecture de son rapport.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

A large, stylized handwritten signature or mark at the bottom right of the page.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir rappelé que le paragraphe 15.2 de l'article 15 des statuts relatif au Conseil de surveillance, stipule, conformément à la volonté des associés, que les membres du Conseil de surveillance peuvent être choisis parmi ou en dehors des associés, constate que, par suite d'une erreur matérielle, le paragraphe 15.1 A/ dudit article contient une disposition contradictoire.

L'Assemblée décide en conséquence de rectifier l'erreur matérielle contenue dans le paragraphe 15.1 A/ de l'article 15 des statuts.

Article 15 – Conseil de Surveillance

15.1 Composition

Le paragraphe A est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

« A) Le Directoire est contrôlé par un Conseil de surveillance composé de deux membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue en cas de fusion. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par décision collective des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, par décision collective des associés, sans que la décision ait besoin d'être justifiée. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

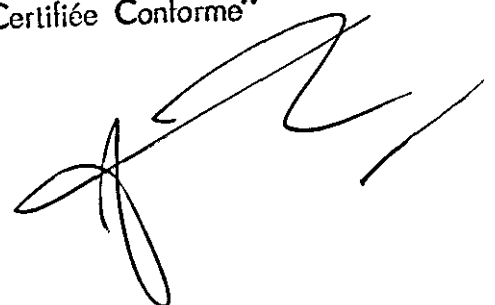
L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

"Copie Certifiée Conforme"

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

